



L'essentiel du conseil COMMUNAUTAIRE

19/09/2023

Salle polyvalente - Saint-Hilaire-les-Places

Le président et l'ensemble des conseillers communautaires ont ouvert la séance par des remerciements à Sandrine MARIAUD, Responsable administrative et financière, qui quitte la Communauté de communes le 1^{er} octobre.

Finances

Comme depuis 2017, le **mode de répartition** retenu pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2023 (FPIC) est celui dit « **de droit commun** ».

Tickets Culture Jeunes : le coût pris en charge par la Communauté de communes sera désormais versé directement aux associations bénéficiaires.

L'État ayant augmenté sa participation au fonctionnement des France Services, **une subvention complémentaire de 5 000 €** est versée à l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (**AAJPN**) pour le France Services de Nexon.

La convention de prêt de matériel aux associations sera modifiée afin de prévoir la facturation des gobelets (1 €) et/ou matériel détérioré (prix d'achat), non rendu ou perdu.

Ressources humaines

La Cdc adhère à la **Médiation Préalable Obligatoire** proposée par la Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Suite à une demande de disponibilité, **création d'un poste non permanent** d'un an pour accroissement temporaire d'activité – service « réseau lecture publique » principalement médiathèque de Flavignac.

Suite au départ de Sandrine MARIAUD, **création d'un poste permanent** d'adjoint administratif principal de 2^e classe au 1^{er} novembre 2023 – poste de responsable administratif et financier.

Aménagement du Territoire et Environnement

Eau et assainissement :

Afin de préparer le **transfert** obligatoire en 2026 des compétences **Assainissement collectif et Alimentation en eau potable**, une étude prospective, juridique et financière préparatoire à ce transfert est engagée.

Gestion des déchets :

Présentation du **rapport annuel 2022** du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (disponible sur notre site web).

Urbanisme :

La Communauté de communes prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi des Monts de Châlus. Après enquête publique, cela permettra de se prononcer sur l'intérêt général du projet éolien citoyen sur Bussière-Galant et Rilhac-Lastours et d'envisager l'impact sur le PLUi.

Services aux publics

Espace France Services :

La Communauté de communes et la commune de Châlus souhaitent créer un nouveau lieu qui regrouperait l'Espace France Services de la Communauté de communes et d'autres activités (accueil ados, tiers lieu, espace de vie sociale...). Afin de disposer d'un accompagnement de la Banque des territoires, une candidature d'Appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » France services est déposée.

Habitat :

Pour accélérer les procédures d'attribution des aides de la Communauté de communes au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH) – Aides à l'habitat – le Président a désormais une délégation de signature.

Réseau de lecture :

Reconduction de la convention de groupement de commandes pour l'achat de petit matériel de bibliothèque avec le département de la Haute-Vienne.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

La Convention Territoriale Globale sera signée le 26/09/2023 avec la CAF et le Conseil Départemental 87 prend la suite des Contrats Enfance Jeunesse, avant porté par le CIAS, pour une durée de 5 ans (2023 -2027).

C'est un projet social de territoire partagé (mobilisation des acteurs du territoire) autour de 6 thématiques qui pourra être soutenu par la CAF. Pour rappel le montant CAF 2022 (ALSH, RPE, Multi-accueils, coordination) est de 129 473 €.



Les membres du conseil communautaire ont voté les délibérations à l'unanimité.

La séance s'est conclue autour d'un verre de l'amitié et de quelques présents. Merci Sandrine !

